



## Conclure un accord de compétitivité

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 30/01/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 30/01/2019

L'employeur et les représentants des salariés ont la possibilité de négocier un accord afin de préserver ou de développer l'emploi, et/ou de préserver la compétitivité de l'entreprise. On parle en pratique d'« accord de compétitivité » mais leur appellation exacte est « accord de performance collective ». Quelle peut être la finalité d'un tel accord et l'intérêt pour l'entreprise et ses salariés ?

### Accord de compétitivité : quels objectifs ?

**Préserver l'activité.** L'objectif de la mise en place d'un tel accord est, clairement, de permettre aux entreprises de préserver leur compétitivité lorsqu'elles doivent faire face à des variations d'activité, à la hausse ou à la baisse.

Comment ?...

{ABONNEZ-VOUS}

### Accord de compétitivité : dans quels domaines ?

**Un large domaine de négociation.** La Loi prévoit un large éventail de mesures qui peuvent être prises dans le but de préserver ou de développer l'emploi.

Concrètement...

{ABONNEZ-VOUS}